



Le tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine se structure

mardi 18 février 2020, par [lpe](#)

Le 21 janvier 2020 aux Eyzies (24) et le 29 janvier à Saint-Just-Luzac (17), l'interfilière touristique, composée de l'[UNAT Nouvelle-Aquitaine](#), de l'[UMIHNA](#) et de la [FRHPA Aquitania](#), en présence de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME, a lancé sa démarche de tourisme durable. Elle s'engage ainsi avec ses partenaires clés pour les trois années à venir, dans un programme innovant porteur d'un tourisme durable régional.

Ce plan d'actions a été élaboré par et pour les professionnels du secteur touristique, avec le soutien de l'ADEME et de la Région.

Quelques chiffres

L'UNAT Nouvelle-Aquitaine, c'est 68 adhérents, 174 structures touristiques, près de 38 000 lits, 3,3 millions de nuitées et plus de 3000 ETP.

L'UMIH en Nouvelle-Aquitaine, c'est plus de 5,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit 3,8% du PIB régional avec 13 700 entreprises et plus de 54 000 emplois permanents.

La Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air AQUITANIA, représente 1 500 campings, 200 000 emplacements, 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 13 000 emplois directs.

Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine attire 27 millions de visiteurs et génère 12 milliards d'euros de dépenses annuelles. Cela représente aussi plus de 104 000 emplois sur le territoire. Autant dire que l'enjeu économique et social est bien identifié !

Deux territoires d'expérimentation

Soucieux d'amplifier une dynamique de tourisme durable, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME et l'interfilière touristique (UNAT NA, UMIHNA et FRHPA Aquitania) s'engagent, ensemble, à mettre en œuvre une méthode d'accompagnement des professionnels du tourisme sur deux territoires d'expérimentation.

Les territoires retenus pour le déploiement du programme d'actions sont les périmètres de la **Basse Vallée de la Vézère**, site nouvellement labellisé Grand Site de France, et des **Îles et du littoral charentais**, en débutant par le **pays de Marennes Oléron**. Les collectivités territoriales locales et les professionnels du tourisme sont donc invités à se mobiliser avec l'interfilière vers un tourisme durable.

Avec une concentration importante d'activités touristiques, mais également avec une forte conviction que le développement économique d'un territoire n'a de valeur que s'il est durable, les périmètres ont été sélectionnés de manière à expérimenter aujourd'hui, ce qui, demain, sera généralisé en Nouvelle-Aquitaine.

Car le tourisme, c'est aussi un enjeu environnemental. D'une part, parce qu'il est essentiel de réduire les impacts de cette activité sur l'environnement pour préserver le milieu où il est exercé (transports, déchets, consommations d'eau et d'électricité, hyper-fréquentation des sites, etc.). D'autre part, parce que le tourisme durable constitue par lui-même une forme de tourisme qui a le potentiel d'assurer la pérennité du secteur à l'échelle locale et régionale, tout en étant facteur d'attractivité et créateur de valeur.

Le Schéma Régional pour le Développement du Tourisme et des Loisirs, validé en 2018, a bien identifié cet enjeu et fixe l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première destination touristique durable de France.

A titre d'exemples :

- Le nombre de sites et d'établissements d'hébergement touristique certifiés « Ecolabel Européen » (75 au 1er juin 2019) place la Nouvelle-Aquitaine comme la 1ère région française en termes de tourisme durable.
- Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des stratégies et des politiques publiques ambitieuses : plage zéro déchets, mobilités douces, activités de découverte d'un environnement préservé et une offre d'hébergement cohérente, etc.